



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 27 mars 2023

Affichée le 19/04/2023

LISTE DES DELIBERATIONS

Le conseil a approuvé le compte-rendu du 13 mars 2023

Reddition réglementaire de comptes

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, le conseil municipal s'est vu présenter et a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations depuis le 27 février 2023.

URBANISME

Vote du compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2022 de Nexity Foncier-Conseil

La commune a confié à NEXITY-Foncier Conseil la réalisation de la ZAC de la Grimoire dans le cadre d'un traité de concession d'aménagement et conformément à l'article L 300-5 du code de l'urbanisme, le conseil municipal s'est vu présenter et a approuvé à l'unanimité le compte-rendu annuel 2022 de l'exécution du traité de concession.

Demande de subvention auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération pour l'acquisition du bien sis 138 rue principale

En janvier 2023, la commune a fait l'acquisition par voie de préemption d'une maison située 138 rue principale pour un montant, tous frais inclus, de 143 306.33€ afin de réaliser des logements sociaux. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la demande de subvention auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération pour ce montant dans le cadre du reversement des pénalités SRU de la collectivité.

Demande de subvention auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération pour le financement du déplacement des réseaux des futurs logements de la rue du Loriot

En décembre 2022, la commune a approuvé la cession à Vendée Habitat d'une parcelle pour la réalisation de 3 logements sociaux. Cette opération suppose le placement des réseaux pour un montant plafond de 42 000€. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la demande de subvention auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération pour ce montant, dans le cadre du reversement des pénalités SRU de la collectivité.

INTERVENTION DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS

TRAVAUX

Vote d'une convention tripartite, SyDEV, Nexity Foncier Conseil et la commune-ZAC de la Grimoire tranche 3

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la convention à intervenir entre le SyDEV et Nexity Foncier Conseil relative aux travaux neufs d'éclairage liés à l'extension de réseaux de la ZAC de la Grimoire – Tranche 3. L'installation d'éclairage public envisagée comprend la fourniture, la pose et le raccordement de trente et un candélabres équipés de sources lumineuses type LED et programmés pour un abaissement du flux lumineux de l'ordre de 50 % de 20 h 00 à 6 h 30.

Pour rappel, l'extinction de l'éclairage en zone agglomérée est effective de 21 h à 6 h 30. L'ensemble des réseaux et notamment l'éclairage public, seront transférés dans le domaine privé communal à l'achèvement des travaux de voirie et réseaux divers.

ENFANCE ET JEUNESSE

Vote des conventions liées aux courts-séjours d'été pour les 11-13 ans

En vue des courts-séjours pour les 11-13 ans qui se dérouleront au mois de juillet, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la signature des conventions liées à l'organisation de ceux-ci, à savoir la convention avec l'établissement d'hébergement et la réservation de temps d'activités auprès d'un parc de jeux afin de permettre, d'une part, la signature des conventions et, d'autre part, le versement d'acomptes par dérogation à la règle du service fait.

SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

Vote d'une convention avec la Roche Vendée Cyclisme

Dans le cadre du challenge Thomas Voeckler 2023, la Roche Vendée Cyclisme organise la 1^{ère} manche de la course cycliste à Mouilleron-le-Captif, le dimanche 16 avril. La convention officialisant le partenariat entre la commune et l'association et rappelant les engagements de chacun a été approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Vote des modalités d'organisation des soirées afterwork

Pour faire suite au succès de l'édition 2022, 3 nouvelles soirées afterwork sont programmées pour cette année. Ces soirées sont coorganisées par la commune et le comité d'animation dans le cadre de la convention de partenariat, délibérée en janvier dernier. Le conseil, saisi pour approbation des modalités d'organisation et des engagements des deux parties pour ce sujet spécifique, a émis un vote favorable unanime.

PERSONNEL

Actualisation du régime indemnitaire applicable à la fonction publique territoriale

Les fonctionnaires et les agents contractuels ont droit après service fait, à une rémunération comprenant le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les primes et indemnités instituées par une disposition législative ou réglementaire. La mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) avait vocation à se substituer à toutes les primes équivalentes. Le RIFSEEP a été mis en place pour les agents de la commune en 2017. Le RIFSEEP ne s'est toutefois pas encore substitué à l'ensemble des primes et indemnités servies aux agents publics territoriaux et certains cadres d'emplois ne sont pas encore concernés par ce dispositif (police municipale, ...). Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'actualisation du régime indemnitaire applicable à la Fonction Publique Territoriale.

Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. A la suite du recrutement du responsable du service de police municipale, il convient de modifier le tableau des effectifs. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

QUESTIONS DIVERSES

Vote de la charte des Promeneurs du Net

Dans le cadre des actions de sensibilisation et de prévention au numérique qui seront menées en 2023, des temps seront dédiés plus spécifiquement aux jeunes du MAJIC. Les Promeneurs du Net interviendront notamment et les animateurs intégreront le réseau des promeneurs du net afin d'assurer une présence éducative régulière sur internet. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la convention précisant le cadre de ce partenariat.

TOUR DE TABLE